NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.5/45/50
23 novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
PREMIERE COMMISSION
Points 118 et 56 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Utilisation potentielle des ressources allouées aux activités militaires à des fins civiles visant à protéger l'environnement

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/45/L.49

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 38e séance, le 16 novembre 1990, la Première Commission a adopté, à l'issue d'un vote enregistré, le projet de résolution A/C.1/45/L.49. La Commission était saisie d'un état des incidences sur le budget-programme (A/C.1/45/L.60).

A. Demandes formulées dans le projet de résolution

2. Aux termes du paragraphe 1 du projet de résolution A/C.1/45/L.49, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de faire - à l'aide des ressources existantes et avec l'assistance d'experts qualifiés - une étude sur les utilisations qui pourraient être faites des ressources telles que connaissances techniques, technologie, infrastructure et production, actuellement affectées à des activités militaires pour promouvoir les activités civiles visant à protéger l'environnement.

3. Aux termes du paragraphe 2, l'Assemblée générale recommanderait que l'étude soit fondée sur des renseignements accessibles au public et tienne compte des études nationales et internationales réalisées en la matière ainsi que de tous autres renseignements que les Etats Membres voudraient fournir à cette fin.

4. Aux termes du paragraphe 3, le Secrétaire général inviterait tous les gouvernements à coopérer avec le Secrétaire général de manière que les objectifs de l'étude puissent être réalisés.

5. Aux termes du paragraphe 4, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de présenter le rapport final à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session et, entre-temps, de porter selon qu'il conviendrait les résultats pertinents de l'étude à la connaissance du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

B. Corrélation entre les demandes formulées et le programme de travail approuvé

6. Les activités proposées relèvent du sous-programme 3 (Etudes sur le désarmement) du programme 2 (Activités du Département des affaires de désarmement) du chapitre premier (Activités politiques et affaires du Conseil de sécurité) de l'actuel plan à moyen terme tel qu'il a été révisé 1/ et de l'élément de programme 3.2 (Etudes et suivi) du sous-programme 3 (Etudes sur le désarmement) du chapitre 2B (Affaires de désarmement) qui porte sur la préparation et la réalisation de diverses études demandées par l'Assemblée générale dans le budget-programme approuvé pour l'exercice biennal 1990-1991.

C. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

7. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution, le Secrétaire général constituerait un groupe composé de six experts qualifiés. Le groupe tiendrait trois sessions à New York en 1991, à savoir une session de trois jours en janvier, une session d'une semaine en avril et une session de deux semaines en juillet.

8. En ce qui concerne les services de conférence à prévoir pour les sessions, on s'est fondé sur les hypothèses ci-après :

a) Le groupe se réunirait soit dans les bureaux du Département des affaires du désarmement soit dans une petite salle de conférence et n'aurait donc pas besoin d'installations de conférence autres qu'une salle de réunion;

b) Le groupe tiendrait deux séances par jour, l'une le matin, l'autre l'après-midi;

c) Il y aurait un total de 100 pages de documentation (trois documents) dont 80 pages seraient publiées dans les six langues officielles de l'Assemblée générale.

9. Le Département des affaires de désarmement utiliserait les ressources dont il dispose pour assurer les services d'appui fonctionnel nécessaires au groupe. Il faudrait à ce titre prévoir un total de quatre mois de travail d'administrateurs du Département pour préparer, réaliser et mettre au point les travaux du groupe. On estime en outre que deux mois de travail de personnel temporaire seraient nécessaires pour assurer les services de secrétariat d'appui.

10. On estime que pour aider le groupe dans ses travaux, il faudra prévoir six mois de travail de consultants pour traiter de questions scientifiques et techniques spécifiques, et probablement recruter deux consultants. Les consultants auraient une connaissance et une expérience approfondies des technologies liées aux questions de défense, des problèmes écologiques et des technologies ou méthodes utilisées pour la protection de l'environnement. Les consultants établiraient les projets de rapport successifs du groupe et assisteraient à toutes les sessions du groupe.

D. Modifications à apporter au programme de travail approuvé pour 1990-1991

11. Les activités proposées relèveraient de l'élément de programme 3.2 du sous-programme 3 du chapitre 2B du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991. Il ne faudrait donc pas modifier cet élément de programme.

E. Dépenses supplémentaires calculées sur la base du coût intégral

12. Les dépenses à engager pour réaliser les activités prévues aux paragraphes 7 à 10 ci-dessus se répartiraient comme suit :

		1991 (Dollars)
a)	**Services de conférence**	
	(voir annexe pour la ventilation des besoins en matière de documentation) :	85 000
b)	**Services fonctionnels** :	
	i) Frais de voyage et indemnité journalière de subsistance de six experts (3 sessions)	83 200
	ii) Six mois de travail de consultants et frais de voyage et indemnité journalière de subsistance de deux consultants (3 sessions)	54 200
	iii) Deux mois de travail de personnel temporaire	7 000
	Total b)	144 400

F. Possibilité de financement

13. On se rappellera qu'à sa quarante-quatrième session, l'Assemblée générale, comme suite à une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, a décidé que les activités liées aux études sur le désarmement demandées par l'Assemblée générale devaient être traitées comme les

autres dépenses "permanentes" de l'Organisation et ne devaient donc pas être considérées comme non renouvelables. Un crédit renouvelable d'un montant total de 554 200 dollars a donc été ouvert pour les services de consultants et les groupes spéciaux d'experts au titre des études sur le désarmement en 1990-1991.

14. Compte tenu des dépenses engagées à cette fin au 31 octobre 1990, à savoir 63 200 dollars pour les services de consultants et 401 600 dollars pour les groupes spéciaux d'experts, on prévoit que le solde des crédits ouverts, à savoir 89 400 dollars, sera intégralement utilisé pour financer d'autres activités liées aux études sur le désarmement, à savoir l'achèvement de l'étude sur les transferts d'armes demandée par l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session, qui nécessite, notamment, la tenue de deux sessions de deux semaines chacune d'un groupe spécial d'experts en 1991. On ne compte pas qu'une partie des crédits ouverts pourra être utilisée au titre de l'application du projet de résolution en 1991.

15. On estime donc que les dépenses supplémentaires indiquées plus haut à la section E, ne pourront pas être financées à l'aide des crédits déjà ouverts au chapitre 2B du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991.

16. Pour estimer le coût des services de conférence indiqué plus haut, à l'alinéa a) du paragraphe 12, on est parti de l'hypothèse que les services requis en l'occurrence ne pourront pas être assurés par le personnel permanent du Département des services de conférence. Si l'on s'en tient à la pratique budgétaire actuelle, fondée sur le postulat que le volume des services de conférence à assurer et de la documentation à établir au cours de l'exercice biennal 1990-1991 sera probablement le même qu'au cours de l'exercice précédent, il n'y aura pas lieu de prévoir des ressources supplémentaires au chapitre 29 du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991 comme suite à l'adoption du projet de résolution A/C.1/45/L.49.

G. Dépenses supplémentaires à prévoir

17. En conséquence, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/C.1/45/L.49, il faudrait prévoir une dépense supplémentaire de 144 400 dollars au chapitre 2B du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991.

H. Fonds de réserve

18. Le budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991 ne prévoit pas de crédit pour les activités énumérées plus haut à la section C, dont le coût se chiffrerait à 144 400 dollars pour 1991.

19. On se souviendra que, conformément à la procédure établie par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, il est créé pour chaque exercice biennal un fonds de réserve destiné à couvrir les dépenses supplémentaires résultant de décisions prises par les organes délibérants qui ne sont pas inscrites au budget-programme. D'autre part, si l'on propose des dépenses supplémentaires qui dépassent le niveau du fonds de réserve, ces dépenses ne peuvent être inscrites au budget que moyennant un transfert de ressources provenant de domaines de moindre priorité ou la modification d'activités approuvées. Faute de quoi, les activités

nouvelles doivent être reportées à un exercice biennal ultérieur. Un état récapitulatif de toutes les incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées sera soumis à l'Assemblée générale vers la fin de la présente session.

20. Comme il est indiqué plus haut, au paragraphe 13, il n'est pas possible de procéder à un transfert de ressources à l'intérieur du sous-programme 3 (Etudes sur le désarmement). Un nouvel examen du programme de travail du Département des affaires de désarmement pour 1990-1991 fait apparaître que les ressources prévues pour les éléments de programme considérés comme non prioritaires dans le budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991, surtout en ce qui concerne le programme de formation et de services consultatifs, sont extrêmement modestes. L'élimination de ces éléments ne libérerait pas suffisamment de ressources pour couvrir le coût de l'application du projet de résolution. Par ailleurs, l'examen du plan à moyen terme pour 1992-1997 3/ fait apparaître que la priorité absolue a été accordée à l'assistance à fournir aux pays en développement pour les questions de désarmement, notamment au programme de formation et de services consultatifs. En conséquence, aucune activité n'a été identifiée qui pourrait être arrêtée, différée, réduite ou modifiée au chapitre 2B du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991, de manière à pouvoir entreprendre l'étude demandée dans le projet de résolution A/C.1/45/L.49. Au cas où il ne serait pas possible de financer les dépenses nécessaires par prélèvement sur le fonds de réserve, les activités décrites plus haut, aux paragraphes 7 à 10, devraient être différées, conformément aux dispositions régissant l'utilisation du fonds de réserve adoptées par l'Assemblée dans sa résolution 42/211 du 21 décembre 1987.

I. Conclusion

21. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/C.1/45/L.49, il faudrait ouvrir un crédit additionnel de 144 400 dollars au chapitre 2B, Affaires de désarmement, du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991. Il faudrait en outre prévoir au chapitre 31, Contributions du personnel, un crédit de 1 600 dollars, qui serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes, Recettes provenant des contributions du personnel.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément No 6 (A/37/6 et Corr.1); ibid., trente-neuvième session, Supplément No 6 (A/39/6 et Corr.1); et ibid., quarante-troisième session, Supplément No 6 (A/43/6).

2/ Ibid., quarante-quatrième session, Supplément No 6 (A/44/6/Rev.1), vol. I.

3/ A/45/6.

Annexe

COUT ESTIMATIF DES SERVICES DE CONFERENCE NECESSAIRES POUR TROIS SESSIONS DU GROUPE D'EXPERTS QUALIFIES

	Première session (New York, trois jours, 1991) (Dollars)	Deuxième session (New York, une semaine, 1991) (Dollars)	Troisième session (New York, deux semaines, 1991) (Dollars)
Documentation à établir avant la session			
(20 pages, 2 documents : A)	-	2 000	-
Documentation à établir après la session			
(80 pages, 1 document : A, Ar, C, E, F, R)	-	-	83 000
Total	-	2 000	83 000